

SONDAGE D'OPINION
sur
l'Interruption
Volontaire
de Grossesse
EN BELGIQUE

Introduction

En Belgique, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) reste inscrite dans le Code pénal comme un délit contre l'ordre des familles et la moralité publique (titre VII du Code pénal).

Depuis 1990, l'IVG est partiellement dépénalisée; les sanctions pénales prévues n'étant pas appliquées si **toutes** les conditions requises par la loi sont respectées.

.....

LES CONDITIONS PRINCIPALES SONT :

- > Une durée de grossesse maximale de 12 semaines depuis la conception
- > Le respect d'un délai de réflexion de 6 jours incompressible entre le premier rendez-vous et l'IVG
- > L'obligation d'informer la femme de la possibilité d'adoption de l'« enfant à naître »
- > L'obligation d'informer la femme des risques médicaux actuels et futurs en cas d'IVG
- > La situation de détresse de la femme attestée par le médecin

En 2016, soit 26 ans après le vote de la loi Lallemand-Michielsens dépénalisant partiellement l'IVG, le Centre d'Action Laïque a lancé une campagne (« #IVGHorsDuCodePenal ») afin que l'IVG soit reconnue comme un acte médical. Il s'agit d'en faire une question de santé publique et d'assurer le droit à l'auto-détermination des femmes.

Depuis mai 2016, six partis politiques ont déposé des propositions de loi en ce sens (DéFI, PS, sp.a, Ecolo-Groen, Open VLD, PTB-PVDA) qui doivent être discutées en commission « Justice ».

4	6	8	10
Les résultats en un coup d'œil	La connaissance/méconnaissance du cadre légal : L'IVG est-elle ou non un délit inscrit dans le Code pénal ?	1. L'interruption volontaire de grossesse ne doit plus être un délit	2. L'interruption volontaire de grossesse doit être réglée par la loi médicale

Pourquoi ce sondage ?

Lors de cette campagne, le CAL a constaté que de nombreuses personnes ignoraient le cadre légal belge qui régit le recours à l'interruption volontaire de grossesse. Au cours des événements organisés pour informer le public, celui-ci s'est montré très majoritairement surpris d'apprendre que l'IVG est toujours un délit inscrit dans le Code pénal. Très peu de personnes sont au courant que des propositions de loi visant la sortie du Code pénal ont été déposées depuis 2016.

.....

OBJECTIFS DU SONDAGE :

Identifier

le pourcentage de la population favorable ou non à la sortie de l'IVG du Code pénal.

Informer

les décideurs politiques de l'état de l'opinion.

.....

.....

Comme le démontrent les résultats suivants, ce sondage a permis de mesurer :

- 1) La connaissance de la population en matière d'IVG : le grand public sait-il ou non qu'il s'agit d'un délit ?
- 2) L'opinion sur les modifications législatives envisagées par les propositions de loi visant à sortir l'Interruption Volontaire de Grossesse du Code pénal et à la réguler par le droit médical.

.....

12

3. Refuser l'accès sûr et légal à l'IVG est une violence à l'encontre des femmes

14

4. La décision finale de recourir à une IVG appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage

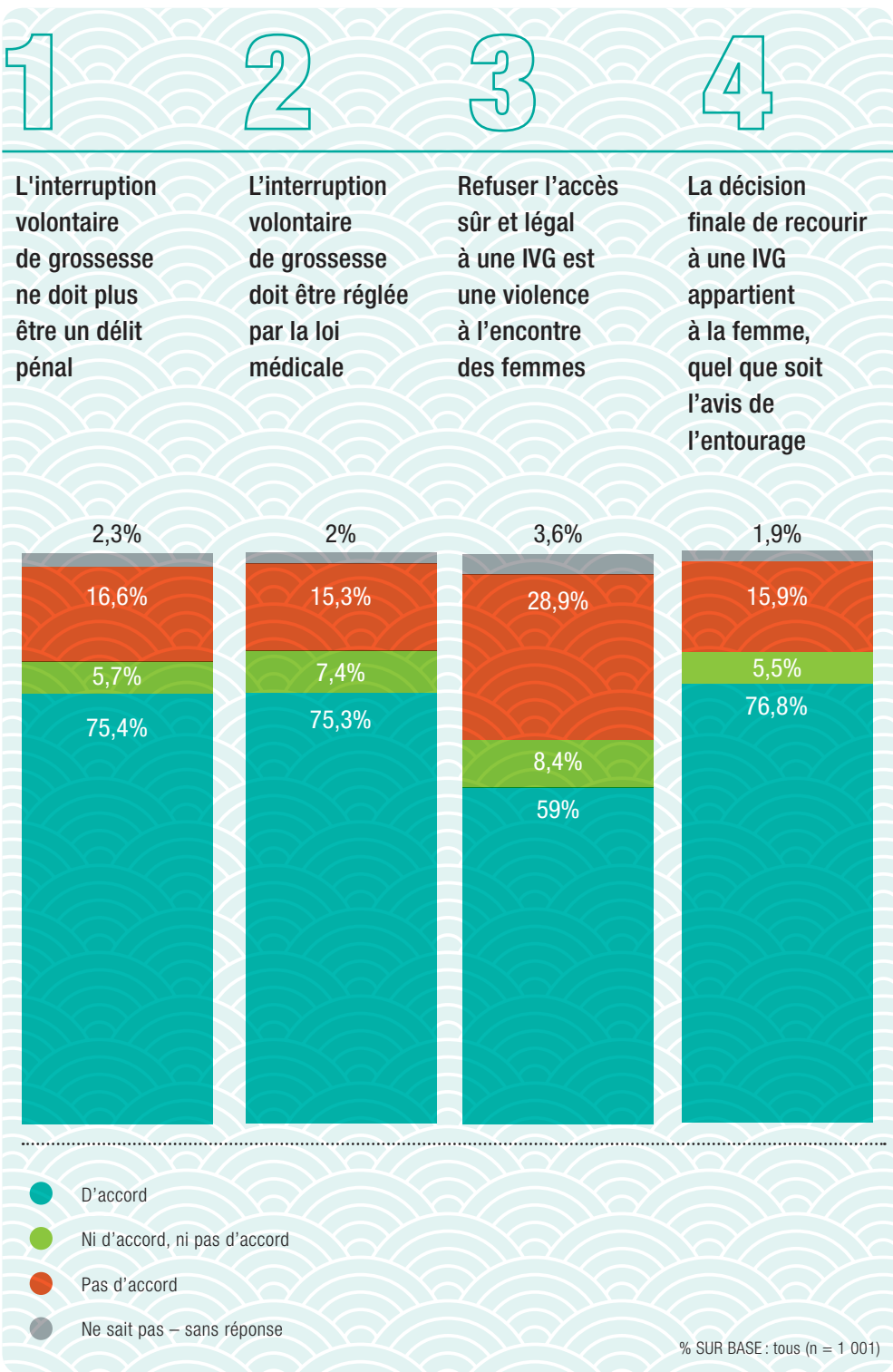
16

Conclusions

17

Annexe 1 : Questionnaire

Annexe 2 : Tableaux





Méthodologie

Enquête téléphonique (tirage aléatoire pondéré) intégrée dans un omnibus

Réalisée par KANTAR TNS

Du 13 au 23 décembre 2017

Durée moyenne de l'enquête : < 3 min.

Marge d'erreur : min. 0,6% – max. 3,1%

Procédure Febelmar

Comité scientifique d'accompagnement :

- > Liesbeth Bruckers,
Université d'Hasselt
- > Catherine Vermandele,
Université libre de Bruxelles



Cible

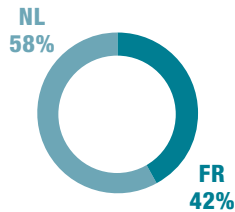
n = 1 000 Belges de 18 ans et plus



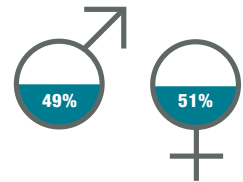
Echantillon

n = 1 001
représentatif suite à une pondération
en vue d'une représentativité de
la population belge (sexe, âge,
province, niveau d'éducation,
catégorie professionnelle).

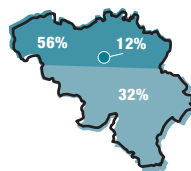
Langue



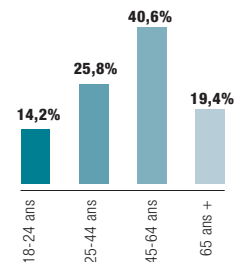
Sexe



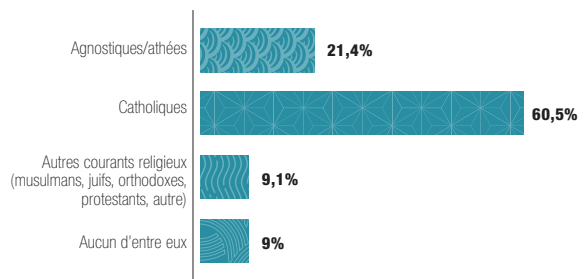
Région



Age



Courant philosophique ou religieux

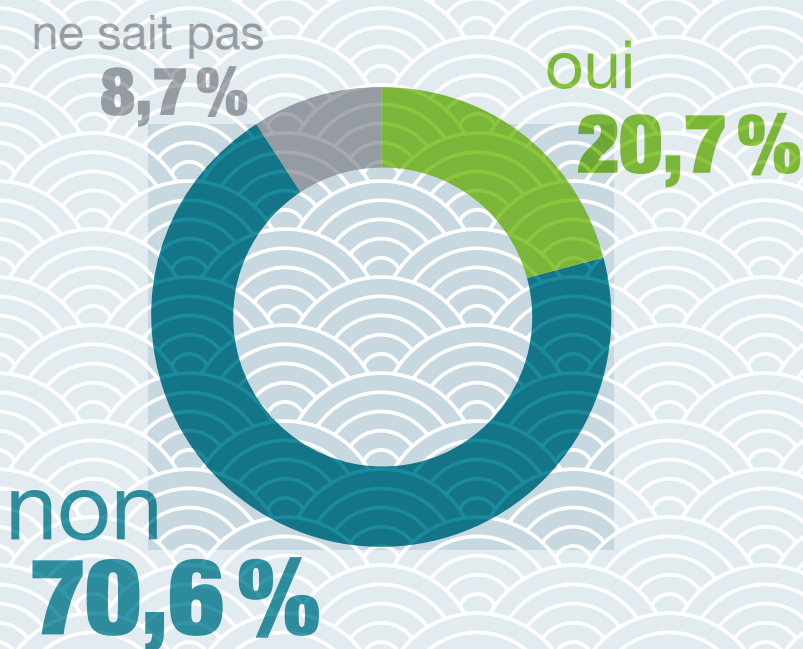


Note méthodologique relative à la présentation des résultats

- 1) Afin d'améliorer la représentativité et la lisibilité, les catégories de réponses « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » ont été fusionnées en « d'accord », et les catégories « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord » ont été fusionnées en « pas d'accord ».
- 2) Les répondants se déclarant de religion musulmane, juive, orthodoxe, protestante ou autre ont été rassemblés en une seule catégorie « autre religion ».

7 Belges sur 10 ne savent pas

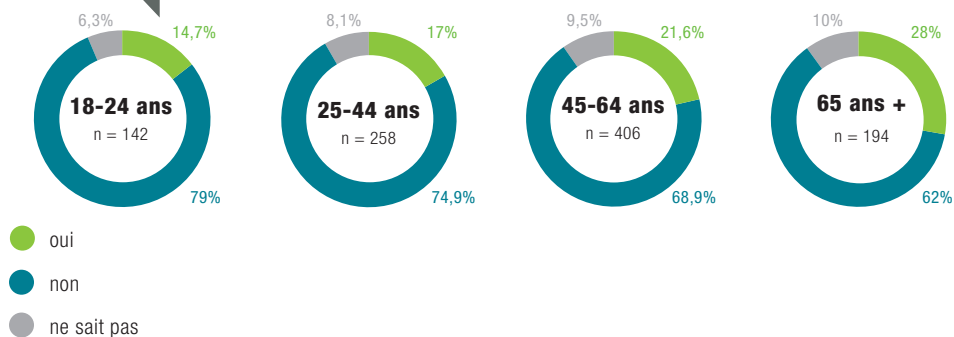
que l'IVG est un délit inscrit
dans le Code pénal belge



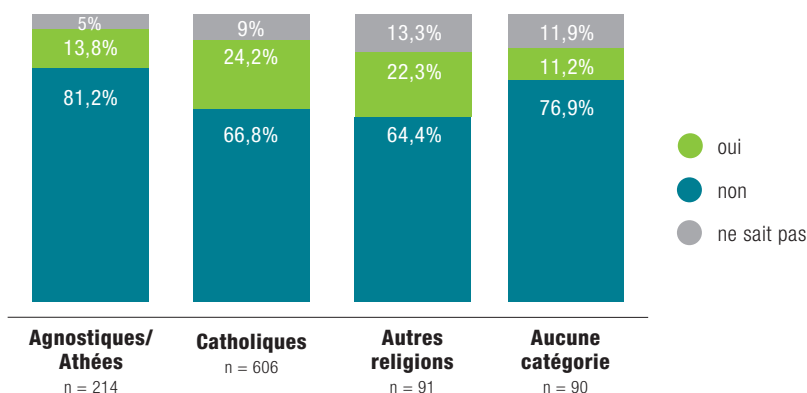
% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ LES CHIFFRES EN DÉTAIL

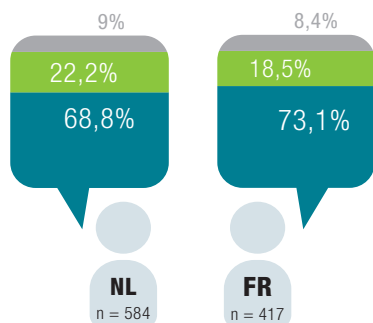
La connaissance de cet aspect légal
augmente avec l'âge



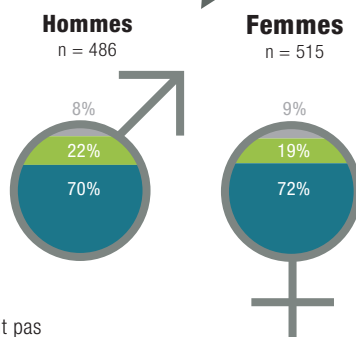
Répartition selon les convictions religieuses et philosophiques



La répartition est quasi la même entre le nord et le sud du pays



Idem entre les hommes et les femmes



% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ ⊕ INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (voir tableaux page 18)

Sept Belges sur dix ignorent que l'IVG est toujours un délit inscrit dans le Code pénal. Ce niveau de méconnaissance ne varie pas entre néerlandophones et francophones, ni entre femmes et hommes.

Par contre, la différence est notable entre générations : **les jeunes sont encore très nombreux (79%) à ignorer que l'IVG est toujours partiellement un délit** tandis que les 65+ sont les plus nombreux à être correctement informés (28%).

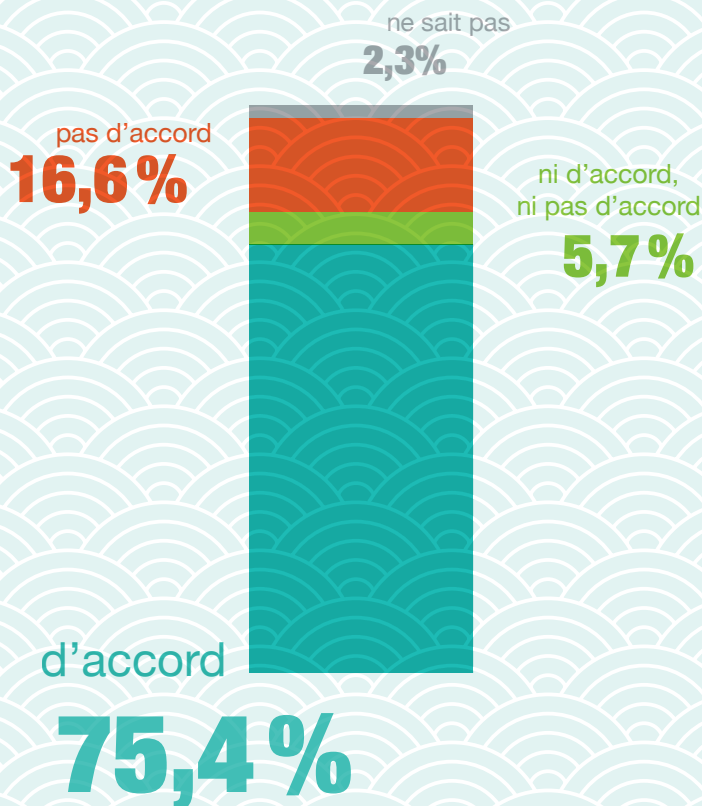
Une hypothèse d'interprétation de cette tendance serait que les jeunes n'ont pas connu la période du vote de la loi dépénalisant partiellement l'IVG (1990).

Les résultats tendent à montrer que, **pour les plus jeunes, l'accès à l'IVG semble acquis** – ce que démontre leur adhésion au principe d'une sortie de l'IVG du Code pénal (voir page 8) comme à l'intégration de l'IVG dans le droit médical (voir page 10).

L'affiliation religieuse a un impact inattendu : **les répondants se déclarant catholiques sont parmi les plus nombreux que la moyenne à savoir que l'IVG a été maintenue dans le Code pénal, tandis que les athées/agnostiques sont les moins nombreux à connaître cet aspect du droit.**

1

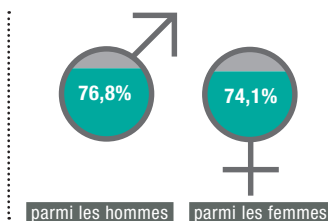
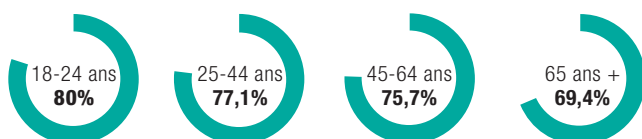
L'interruption volontaire de grossesse ne doit plus être un délit pénal



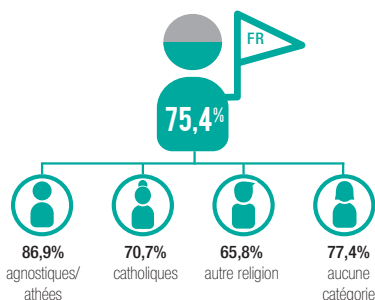
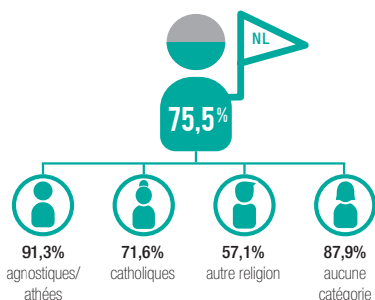
% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ LES CHIFFRES EN DÉTAIL

Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG ne doit plus être un délit pénal :



Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG ne doit plus être un délit pénal :



65%
parmi les répondants
qui ont un niveau
d'éducation
primaire et
secondaire inférieur



79,4%
parmi les répondants
qui ont un niveau
d'éducation
secondaire
supérieur



78,9%
parmi les répondants
qui ont un niveau
d'éducation
supérieur
(non) universitaire

Parmi les sondés
qui pensent que l'IVG
n'est pas un délit,

80,9%

sont en faveur
de sa sortie
du Code pénal



Parmi les sondés
qui pensent que l'IVG
est un délit,

63,6%

sont en faveur
de sa sortie
du Code pénal



⊕ ⊕ INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (voir tableaux page 19)

Trois sondés sur quatre sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG ne devrait plus être un délit inscrit dans le Code pénal. **Cela démontre qu'une large partie de la population se dit favorable à la sortie de l'IVG du Code pénal.**

Cette affirmation rencontre une adhésion encore plus large parmi les jeunes, les athées/agnostiques et les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les sondés néerlandophones sans affiliation religieuse (91,3%) sont les plus favorables à la sortie de l'IVG du Code pénal.

En revanche ceux qui se revendiquent d'une affiliation religieuse sont en moyenne moins favorables à la sortie de l'IVG du Code pénal, tout en y restant dans une très large majorité favorables (71,3% de catholiques ; 62,4% d'une autre religion).

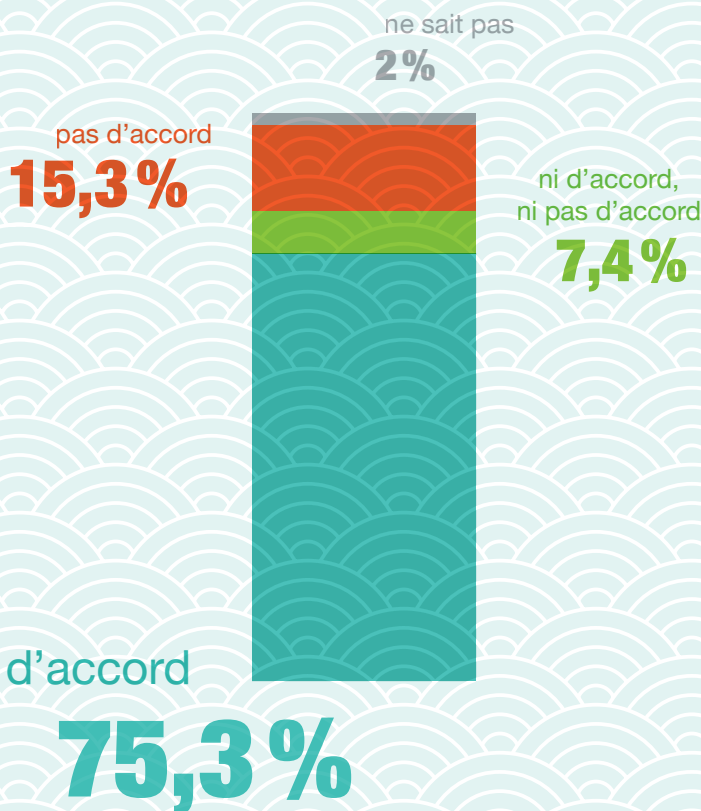
Alors que les résultats démontrent que les jeunes méconnaissent plus souvent le fait que l'IVG soit toujours inscrite dans le Code pénal (voir page 6), ils sont néanmoins plus nombreux, une fois informés de cet état de fait, à être d'accord avec sa sortie du Code pénal.

Résultat significatif : ceux qui savent que l'IVG est un délit inscrit dans le Code pénal sont moins favorables à sa sortie du Code pénal (63,6%) que ceux qui l'ignoraient (81%).

Concernant les autres répondants, on peut miser sur l'effet de « surprise » : ignorant que l'IVG est encore un délit inscrit dans le Code pénal, ils se prononcent massivement pour sa sortie effective lorsqu'ils en sont informés.

2

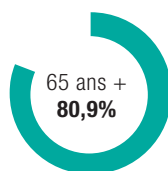
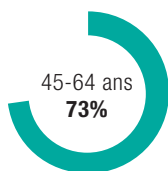
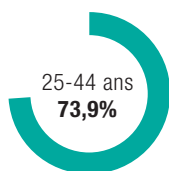
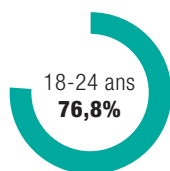
L'interruption volontaire de grossesse doit être réglée par la loi médicale



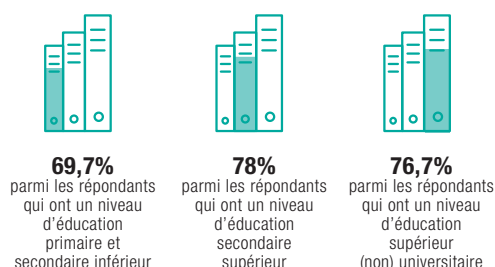
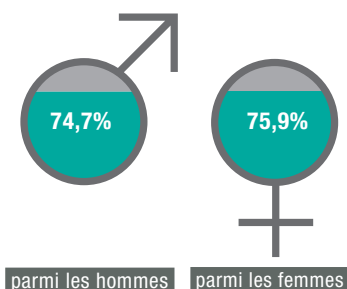
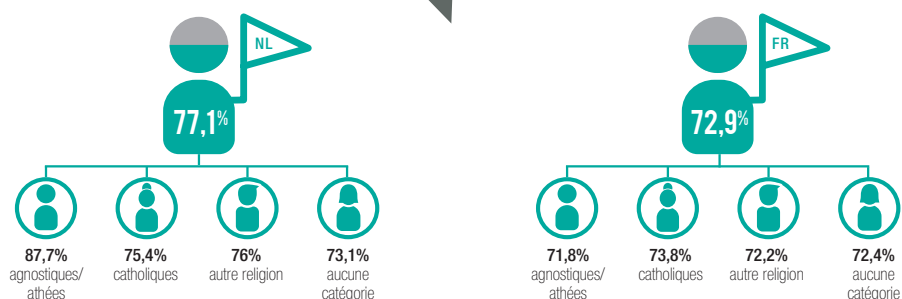
% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ LES CHIFFRES EN DÉTAIL

Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG doit être réglée par la loi médicale :



Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG doit être réglée par la loi médicale :



⊕ ⊕ INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (voir tableaux page 20)

Trois sondés sur quatre sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'IVG devrait être réglée par une loi médicale.

Cette affirmation rencontre **une plus grande adhésion chez les néerlandophones (77,1%)**, en particulier chez ceux qui se déclarent athées/agnostiques (87,7%).

Ici, les différences de génération ne sont pas très marquées, avec néanmoins **un taux légèrement plus élevé chez les plus âgés (65+) en faveur d'une loi médicale (80,9%)**.

La différence en fonction du niveau de diplôme n'est pas ici significative.

Face à cette proposition précise, les différences de réponses entre religieux et non-religieux sont également faibles : **quelle que soit l'affiliation philosophique ou religieuse déclarée, le pourcentage de répondants favorables à une loi médicale tourne autour de 75%** (avec une pointe à 78,4% chez les athées/agnostiques et un léger creux à 72,9% chez ceux qui ne se reconnaissent dans aucune des affiliations proposées).

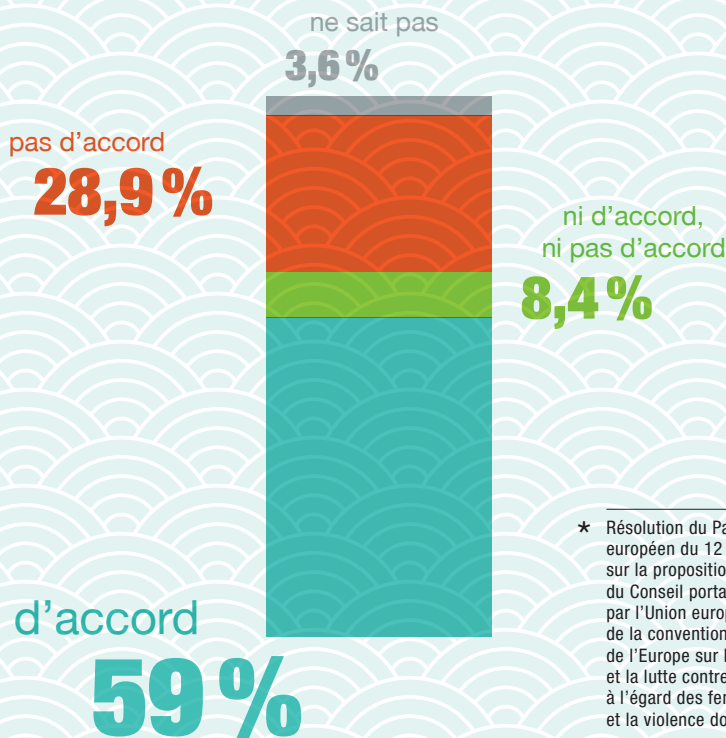
Cette affirmation relative à la loi médicale recueille un large consensus ; les différentes catégories de population – genre, âge, affiliation religieuse, niveau d'étude et régime linguistique – influencent peu les réponses.

3

Refuser l'accès sûr et légal à une IVG est une violence à l'encontre des femmes



Le Parlement européen définit la grossesse forcée comme une forme de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, ce qui constitue une atteinte grave aux droits fondamentaux et à la dignité des femmes et des filles*.

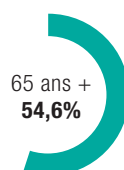
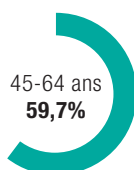
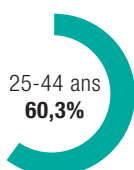
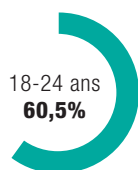


* Résolution du Parlement européen du 12 septembre 2017 sur la proposition de décision du Conseil portant conclusion, par l'Union européenne, de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

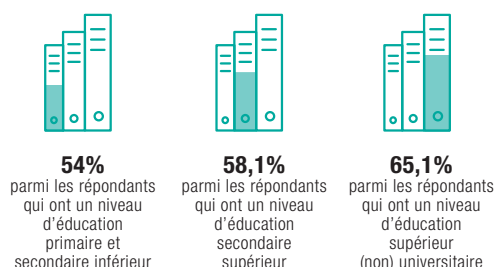
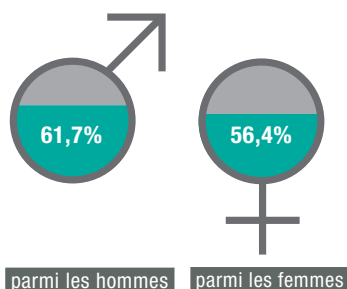
% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ LES CHIFFRES EN DÉTAIL

Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle refuser l'accès sûr et légal à une IVG est une violence à l'encontre des femmes :



Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle refuser l'accès sûr et légal à une IVG est une violence à l'encontre des femmes :



⊕ ⊕ INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (voir tableaux page 21)

Plus de la moitié des personnes interrogées estime, à l'instar du Parlement européen, que le refus d'un accès sûr et légal à une IVG constitue une violence à l'encontre des femmes.

Une différence existe entre le nord et le sud du pays, ce dernier rassemblant davantage de répondants largement d'accord avec l'affirmation. **Le plus haut taux d'adhésion se trouve chez les francophones agnostiques/athées** et le plus bas chez les personnes se déclarant catholiques, d'une autre religion ou d'aucune catégorie.

Les hommes répondent légèrement plus favorablement (61,7%) que les femmes à cette affirmation (56,4%).

Plus la personne interrogée possède un niveau d'instruction élevé, plus cette proposition remporte l'adhésion.

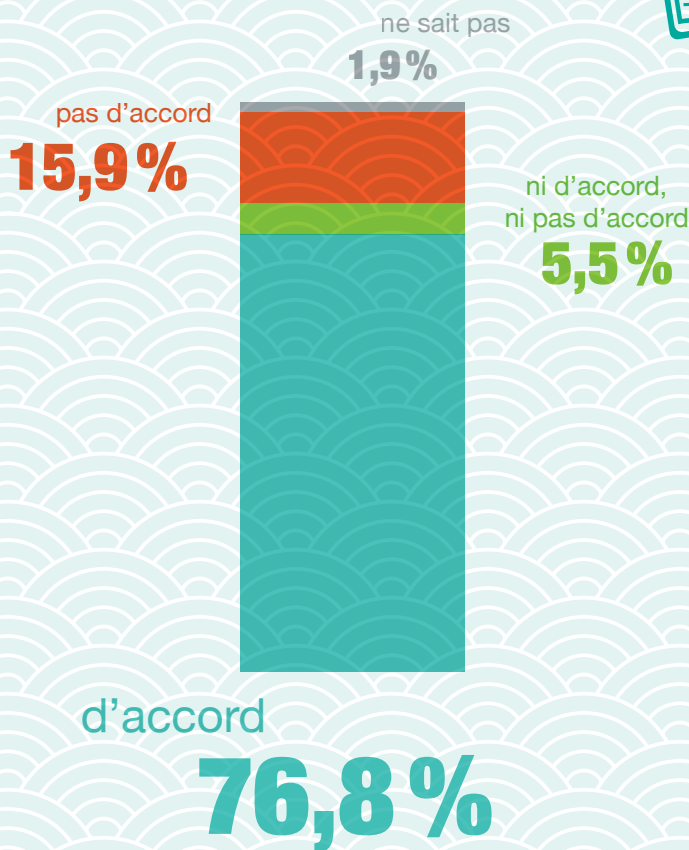
Au total, les répondants agnostiques/athées se déclarent très largement en faveur de cette proposition, tandis que les répondants catholiques y adhèrent de manière légèrement moindre.

Toutefois, plus de 50% des personnes interrogées répondent favorablement à cette affirmation, toutes convictions religieuses ou philosophiques confondues.

L'âge des répondants n'a pas d'impact sur la réponse à cette question.

4

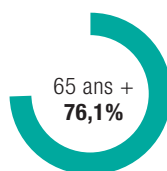
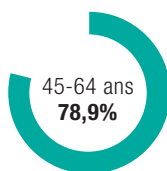
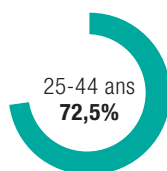
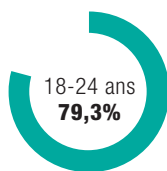
La décision finale de recourir à une IVG appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage



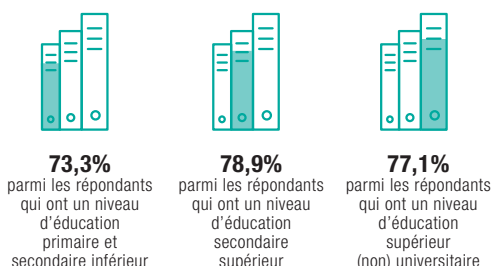
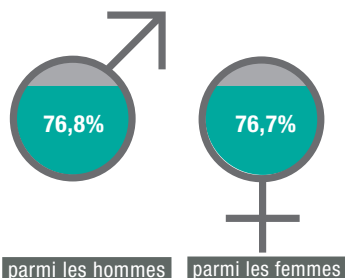
% SUR BASE : tous (n = 1 001)

⊕ LES CHIFFRES EN DÉTAIL

Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle la décision finale de recourir à une IVG appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage :



Parmi ceux qui sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle la décision finale de recourir à une IVG appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage :



⊕ ⊕ INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (voir tableaux page 22)

Plus des trois quarts des personnes interrogées estiment que la décision finale de recourir à une IVG appartient à la femme, quel que soit l'avis de son entourage.

On note une adhésion plus marquée chez les francophones (84,7%) et chez les athées/agnostiques, tous groupes linguistiques confondus (84,7%).

Au sein des groupes linguistiques, la plus forte adhésion s'exprime chez les agnostiques/athées (87%) et catholiques francophones (85,2%) **tandis que les catholiques néerlandophones sont parmi les moins unanimes (70,4% des répondants).**

Néanmoins, **au sein de l'ensemble des répondants, quelle que soit leur affiliation philosophique ou religieuse, cette affirmation rencontre un très large soutien.**

Le niveau d'éducation n'a pas d'incidence sur les réponses à cette question.

L'âge des répondants n'a pas d'impact sur la réponse à cette question.

Conclusions

En Belgique, seul un Belge sur cinq a connaissance du fait que l'IVG est toujours un délit qui figure dans le Code pénal. Cela signifie que 4 Belges sur 5 méconnaissent le cadre légal relatif à l'IVG. Cette méconnaissance règne dans tous les sous-groupes de la population belge, même auprès des personnes plus scolarisées – mais un peu moins auprès des gens plus âgés et chez les sondés qui se déclarent catholiques.

> Voir graphiques P. 6, 7

La sortie du Code pénal est souhaitée par au moins deux tiers des sondés dans chacun des segments de la population pris en compte : sexe, âge, langue, région, niveau d'éducation, composition de ménage et religion.

> Voir graphiques P. 8, 9

Trois quarts des adultes belges sont d'avis que l'IVG ne doit plus être considérée comme un délit et devrait plutôt être régie par une loi médicale.

> Voir graphiques P. 10, 11

Six Belges sur dix sont d'avis que refuser l'accès sûr et légal à l'IVG constitue une violence à l'encontre des femmes. Les francophones (davantage à Bruxelles), les personnes avec une éducation supérieure, les urbains et les non-religieux sont encore plus fermes dans leur réponse.

> Voir graphiques P. 12, 13

Pour plus de trois Belges sur quatre, la décision finale de recourir à une interruption volontaire de grossesse doit appartenir à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage. Chez les francophones, cet avis est partagé par 85% de la population.

> Voir graphiques P. 14, 15

QUESTION 1**Question préliminaire de connaissance :**

Selon vous, est-ce que l'interruption volontaire de grossesse est considérée comme un délit dans le Code pénal belge ?

QUESTION 2

En Belgique, l'interruption volontaire de grossesse reste inscrite dans les textes législatifs comme un délit pénal contre l'ordre des familles et la moralité publique. Mais depuis 1990 les sanctions pénales prévues ne sont pas appliquées si toute une série de conditions définies dans la loi sont respectées.

Accord sur les affirmations

Pouvez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes sur ce sujet :

> tout à fait d'accord – plutôt d'accord – ni d'accord, ni pas d'accord – plutôt pas d'accord – pas du tout d'accord

2.1

L'interruption volontaire de grossesse ne doit plus être un délit pénal

2.2

L'interruption volontaire de grossesse doit être réglée par la loi médicale

2.3

Refuser l'accès à une interruption volontaire de grossesse sûre et légale est une violence à l'encontre des femmes

2.4

La décision finale de recourir à une interruption volontaire de grossesse appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage

QUESTION 3

Quel est votre courant philosophique ou religieux ?

1 agnostique

2 athée

3 catholique

4 musulman

5 juif

6 orthodoxe

7 protestant

8 autre, à savoir...

9 aucun d'entre eux

1 |

Selon vous, est-ce que l'interruption volontaire de grossesse est considérée comme un délit dans le Code pénal belge ?

Tableau 01

	TOTAL	LANGUE		SEXE		AGE				TAILLE DU MENAGE				NIVEAU D INSTRUCTION		
		NI	Fr	Homme	Femme	18-24	25-44	45-64	65+	1	2	3	4+	Primaire + Sec. inf.	Secondaire sup.	Supérieur (non) univ.
Base absolue	1001	584	417	486	515	142	258	406	194	214	272	210	304	227	415	343
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
oui	20,7	22,2	18,5	22,4	19	14,7	16,9	21,6	27,9	28,2	20,5	17,4	17,7	21,2	21,5	19,9
non	70,6	68,8	73,1	69,5	71,6	79	74,9	68,9	62,3	58,2	68,9	73	79,2	65,3	70,4	74,4
ne sait pas - sans réponse	8,7	9	8,4	8	9,4	6,3	8,1	9,5	9,7	13,6	10,6	9,6	3,1	13,6	8,1	5,7

Tableau 02

	PROVINCE										
	Anvers	Brabant Flamand	Bruxelles	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Limbourg	Brabant Wallon	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
Base absolue	159	129	98	113	129	58	44	106	47	25	94
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
oui	25,1	16,6	18,8	22	26,4	18,9	13,9	15	29,5	0	22,7
non	70,2	72,3	75,2	65,7	63,7	71,4	70,4	74,2	63,2	97,3	71,7
ne sait pas - sans réponse	4,7	11,1	5,9	12,3	9,9	9,7	15,7	10,8	7,3	2,7	5,6

Tableau 03

	COURANT PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUX				FR - COURANT PHILO OU REL				NL - COURANT PHILO OU REL			
	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci
Base absolue	214	606	91	90	126	212	55	25	88	394	36	65
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
oui	13,8	24,2	22,3	11,2	13,4	21,8	21,5	8,8	14,5	25,5	23,4	12,1
non	81,2	66,8	64,4	76,9	80,2	71,1	65,6	70,7	82,6	64,6	62,7	79,2
ne sait pas - sans réponse	5	8,9	13,3	11,9	6,4	7,1	12,9	20,5	2,9	9,9	13,9	8,6

Les différences significatives sont affichées en rouge et en vert :

- souligne un pourcentage significativement plus élevé que dans la colonne « total du tableau 1 »
- souligne un pourcentage significativement plus bas que dans la colonne « total du tableau 1 »

2 |

AFFIRMATIONS

L'interruption volontaire de grossesse ne doit plus être un délit pénal

Tableau 04

	TOTAL	LANGUE		SEXE		AGE				TAILLE DU MENAGE				NIVEAU D INSTRUCTION		
		NI	Fr	Homme	Femme	18-24	25-44	45-64	65+	1	2	3	4+	Primaire + Sec. inf.	Secondaire sup.	Supérieur (non) univ.
Base absolue	1001	584	417	486	515	142	258	406	194	214	272	210	304	227	415	343
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	5,7	6,9	4	5,4	6	7,5	9,3	4,8	1,5	2	5,1	10,2	5,7	4	4,9	7,5
ne sait pas - sans réponse	2,3	1,7	3,1	1,6	2,9	0	1	3,3	3,6	2,6	3,6	2,2	0,9	5	1,2	2
d'accord	75,4	75,5	75,4	76,8	74,1	80	77,1	75,7	69,4	71	73,5	74,6	80,9	65	79,4	78,9
pas d'accord	16,6	15,9	17,5	16,1	17	12,5	12,5	16,2	25,6	24,3	17,8	13	12,4	26	14,5	11,6

Tableau 05

	PROVINCE											IVG=délict	
	Anvers	Brabant Flamand	Bruxelles	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Limbourg	Brabant Wallon	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège	oui	non
Base absolue	159	129	98	113	129	58	44	106	47	25	94	207	707
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	6,3	6,4	4,6	6,6	8,3	9,5	1,8	3	5,8	0	4,1	8,9	4,7
ne sait pas - sans réponse	0,4	1,5	3,3	1,7	1,9	4,8	0	5,4	4,7	0	2	0,3	1,5
d'accord	77,4	78	78,3	74,2	69,9	69,6	82,8	72,5	72,7	89,1	76	63,6	80,9
pas d'accord	15,9	14,1	13,8	17,5	19,9	16,1	15,4	19	16,8	10,9	17,8	27,1	12,9

Tableau 06

	COURANT PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUX				FR - COURANT PHILO OU REL				NL - COURANT PHILO OU REL			
	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci
Base absolue	214	606	91	90	126	212	55	25	88	394	36	65
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	3,2	7,2	6,1	1,5	3,2	4,6	2,9	5,5	3,2	8,5	11	0
ne sait pas - sans réponse	0,3	2,4	4,3	4,1	0	3,2	5,9	12,5	0,7	2	1,9	1
d'accord	88,7	71,3	62,4	85,1	86,9	70,7	65,8	77,4	91,3	71,6	57,1	87,9
pas d'accord	7,8	19,2	27,2	9,3	9,9	21,4	25,3	4,6	4,7	17,9	30	11,1

Les différences significatives sont affichées en rouge et en vert :

- souligne un pourcentage significativement plus élevé que dans la colonne « total du tableau 4 »
- souligne un pourcentage significativement plus bas que dans la colonne « total du tableau 4 »

3 |

AFFIRMATIONS

L'interruption volontaire de grossesse doit être réglée par la loi médicale

Tableau 07

		LANGUE		SEXE		AGE				TAILLE DU MENAGE				NIVEAU D INSTRUCTION		
	TOTAL	NI	Fr	Homme	Femme	18-24	25-44	45-64	65+	1	2	3	4+	Primaire + Sec. inf.	Secondaire sup.	Supérieur (non) univ.
Base absolue	1001	584	417	486	515	142	258	406	194	214	272	210	304	227	415	343
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	7,4	7	7,9	7,7	7,1	7,6	8,9	8,2	3,6	7,2	6,5	6,8	8,8	7	8	7,3
ne sait pas - sans réponse	2	2	2	2,4	1,6	0,9	3,2	1	3,2	3,1	2,2	2,1	0,9	3,9	0,7	2,4
d'accord	75,3	77,1	72,9	74,7	75,9	76,8	73,9	73	80,9	71,6	78,3	79,9	72,1	69,7	78	76,7
pas d'accord	15,3	13,9	17,2	15,1	15,4	14,7	14	17,7	12,2	18	13	11,1	18,1	19,5	13,2	13,6

Tableau 08

	PROVINCE											IVG=délit	
	Anvers	Brabant Flamand	Bruxelles	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Limbourg	Brabant Wallon	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège	oui	non
Base absolue	159	129	98	113	129	58	44	106	47	25	94	207	707
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	8,1	7,4	14,9	4,9	10,7	0	8,3	6,2	8,2	2,7	3,3	7,5	7,8
ne sait pas - sans réponse	1,3	3,1	0,8	2,2	1,4	2,4	0	1,9	4,7	0	3,4	1,6	1,6
d'accord	75,7	78,1	68,6	71,8	74,6	87,6	69,7	68,9	74,6	89,5	81,8	71,9	77,4
pas d'accord	14,9	11,4	15,7	21,1	13,2	10	22	23	12,5	7,7	11,4	19	13,2

Tableau 09

	COURANT PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUX				FR - COURANT PHILO OU REL				NL - COURANT PHILO OU REL			
	agnost.\ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost.\ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost.\ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci
Base absolue	214	606	91	90	126	212	55	25	88	394	36	65
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	8,9	7,1	5,5	8,1	11,9	5,1	9,1	8,8	4,6	8,1	0	7,9
ne sait pas - sans réponse	0,3	1,8	4,1	5,4	0	2,3	4,4	3,7	0,6	1,5	3,6	6
d'accord	78,4	74,8	73,7	72,9	71,8	73,8	72,2	72,4	87,7	75,4	76	73,1
pas d'accord	12,5	16,3	16,7	13,6	16,2	18,8	14,3	15,1	7,1	14,9	20,3	13

Les différences significatives sont affichées en rouge et en vert :

- souligne un pourcentage significativement plus élevé que dans la colonne « total du tableau 7 »
- souligne un pourcentage significativement plus bas que dans la colonne « total du tableau 7 »

4 |

AFFIRMATIONS

Refuser l'accès à une interruption volontaire de grossesse sûre et légale est une violence à l'encontre des femmes

Tableau 10

	TOTAL	LANGUE		SEXE		AGE				TAILLE DU MENAGE				NIVEAU D INSTRUCTION		
		NI	Fr	Homme	Femme	18-24	25-44	45-64	65+	1	2	3	4+	Primaire + Sec. inf.	Secondaire sup.	Supérieur (non) univ.
Base absolue	1001	584	417	486	515	142	258	406	194	214	272	210	304	227	415	343
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	8,4	9,7	6,6	6,5	10,3	10,1	11,3	7,6	5,1	8,1	6,7	12,2	7,7	8,3	7,8	8,3
ne sait pas - sans réponse	3,6	3,8	3,4	2,5	4,7	1,3	2,8	3,1	7,6	5,1	5,3	1,9	2,3	6,2	3,1	2,4
d'accord	59	53,2	67	61,7	56,4	60,5	60,3	59,7	54,6	52,7	58,4	61,5	62,1	54	58,1	65,1
pas d'accord	28,9	33,2	23	29,2	28,7	28,1	25,7	29,5	32,7	34	29,6	24,4	27,9	31,6	31	24,1

Tableau 11

	PROVINCE												IVG=délit	
	Anvers	Brabant Flamand	Bruxelles	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Limbourg	Brabant Wallon	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège		oui	non
Base absolue	159	129	98	113	129	58	44	106	47	25	94		207	707
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	9,9	10	6,3	12,2	8,7	6,4	11,9	6,9	9,4	0	4,4		6,5	8,5
ne sait pas - sans réponse	0	5,6	3,1	7	5,1	1,3	2,6	5	3,6	0	3,1		2,1	2,2
d'accord	52,3	50,9	71,3	55,5	58,3	43,9	63,5	66,1	68,7	70,3	64,7		57,9	61,9
pas d'accord	37,7	33,4	19,3	25,4	27,9	48,4	22	22	18,4	29,7	27,8		33,5	27,5

Tableau 12

	COURANT PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUX				FR - COURANT PHILO OU REL				NL - COURANT PHILO OU REL			
	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci
Base absolue	214	606	91	90	126	212	55	25	88	394	36	65
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	4	9,8	9,3	9,2	2,9	8,6	6	10,7	5,6	10,4	14,4	8,6
ne sait pas - sans réponse	0,6	3,8	7,1	6,2	0	2,4	9,3	15,8	1,5	4,6	3,7	2,6
d'accord	71,8	54,8	63,2	52	73	63,4	70,8	58,9	70,2	50,2	51,7	49,4
pas d'accord	23,5	31,6	20,4	32,7	24,1	25,6	14	14,6	22,7	34,8	30,3	39,5

Les différences significatives sont affichées en rouge et en vert:

- souligne un pourcentage significativement plus élevé que dans la colonne « total du tableau 10 »
- souligne un pourcentage significativement plus bas que dans la colonne « total du tableau 10 »

5 |

AFFIRMATIONS

La décision finale de recourir à une interruption volontaire de grossesse appartient à la femme, quel que soit l'avis de l'entourage

Tableau 13

		LANGUE		SEXE		AGE				TAILLE DU MENAGE				NIVEAU D INSTRUCTION		
	TOTAL	NI	Fr	Homme	Femme	18-24	25-44	45-64	65+	1	2	3	4+	Primaire + Sec. inf.	Secondaire sup.	Supérieur (non) univ.
Base absolue	1001	584	417	486	515	142	258	406	194	214	272	210	304	227	415	343
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	5,5	7	3,4	7	4,1	6,3	10	4,5	0,9	4,3	4,2	6,4	6,9	2,7	5,4	7,1
ne sait pas - sans réponse	1,9	1,5	2,4	1,7	2	0,5	2,4	1,3	3,1	2,1	2,2	1,9	1,4	4,1	1,2	1,3
d'accord	76,8	71	84,7	76,8	76,7	79,3	72,5	78,9	76,1	75,5	75,3	77,6	78,4	73,3	78,9	77,1
pas d'accord	15,9	20,5	9,5	14,4	17,3	14	15,1	15,2	19,8	18,1	18,3	14,1	13,4	20	14,5	14,5

Tableau 14

	PROVINCE											IVG=délit	
	Anvers	Brabant Flamand	Bruxelles	Flandre Occidentale	Flandre Orientale	Limbourg	Brabant Wallon	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège	oui	non
Base absolue	159	129	98	113	129	58	44	106	47	25	94	207	707
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	9,8	4,2	3,2	5,7	7	5,4	9,2	1,8	4,7	2,7	3,7	4	6
ne sait pas - sans réponse	2,5	1,5	0,8	1,7	0	1,3	4,9	0	7,2	0	3,8	1	1,3
d'accord	68,6	77,4	86,3	69,6	70,6	72	82,9	85,9	84,4	79,7	82	74,5	79,7
pas d'accord	19	16,9	9,8	22,9	22,4	21,2	3	12,4	3,7	17,5	10,5	20,4	13

Tableau 15

	COURANT PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUX				FR - COURANT PHILO OU REL				NL - COURANT PHILO OU REL			
	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci	agnost. \ athée	catholique	autre religion	aucun de ceux-ci
Base absolue	214	606	91	90	126	212	55	25	88	394	36	65
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ni d'accord, ni pas d'accord	5,5	5,4	5,7	6,1	4,1	3,2	4	0	7,5	6,6	8,2	8,3
ne sait pas - sans réponse	0,6	1,8	6,2	1	0	2,2	7,9	3,7	1,4	1,6	3,6	0
d'accord	84,7	75,6	70,8	71,8	87	85,2	76,6	87,5	81,3	70,4	62	65,9
pas d'accord	9,2	17,3	17,3	21,1	8,8	9,5	11,5	8,8	9,8	21,4	26,2	25,7

Les différences significatives sont affichées en rouge et en vert :

- souligne un pourcentage significativement plus élevé que dans la colonne « total du tableau 13 »
- souligne un pourcentage significativement plus bas que dans la colonne « total du tableau 13 »

.....

ÉDITEUR RESPONSABLE

Jean De Brueker, Centre d'Action Laïque,
Campus de la Plaine ULB CP236, 1050 Bruxelles

CONTACT

Centre d'Action Laïque asbl • Cellule Étude & Stratégie
Tél.: +32.2.627.68.11 • E-mail: cal@laicite.net

Avril 2018 • D/2018/2731/2

Design: rumeurs.be

